

Communiqué de presse

Passage de témoin à la présidence et à la direction opérationnelle Thomas Thurnherr et Sabine Schläppi reprennent les rênes

Berne, 17 mai 2019 – L'association suisse des chiropraticiennes et chiropraticiens se dote d'une nouvelle équipe dirigeante. Lors de l'assemblée générale d'hier, la présidente et CEO Priska Haueter a pris congé et passé le témoin au président déjà élu, le Dr Thomas Thurnherr, chiropraticien, et à la nouvelle directrice/CEO, Sabine Schläppi.

Thomas Thurnherr a déjà été élu à la présidence de ChiroSuisse en septembre de l'an passé. Il a profité de la période de transition jusqu'à son entrée en fonction actuelle pour se familiariser avec l'organisation et les structures politiques en présence. Ceci afin de définir la réorientation stratégique de l'association face à l'avenir: «J'ai la certitude que nous avons besoin d'environ trois fois plus de chiropraticiennes et chiropraticiens pour que la chiropratique puisse assumer le rôle clé qui lui revient dans le système de santé suisse. Compte tenu de leur formation universitaire en médecine et en chiropratique, les chiropraticiennes et chiropraticiens sont prédestinés à devenir des interlocuteurs de premier recours pour les questions concernant l'appareil locomoteur.»

Thomas Thurnherr a accompli ses études de chiropratique en Suisse, aux États-Unis, en Angleterre et au Canada, puis il a parachevé sa formation complémentaire en Suède et en Suisse. Il exerce dans ses propres cabinets à Berne et Thouné depuis 2003.

Direction opérationnelle assurée par Sabine Schläppi

ChiroSuisse a pu engager Sabine Schläppi comme nouvelle directrice/CEO à partir du début mai. Sabine Schläppi est une fine connaissance du système de santé suisse et possède une longue expérience du travail associatif. Au cours des trois dernières années, Sabine Schläppi a dirigé le siège administratif de la Fédération suisse des psychologues (FSP). Elle a alors lancé plusieurs projets majeurs visant la reconnaissance des psychothérapeutes comme prestataires indépendants pour les soins de base. Elle est membre du conseil d'experts de Santé publique Suisse et membre du comité de l'«Alliance pour la santé en Suisse».

Départ de Priska Haueter après trente ans

La prise de congé de Priska Haueter a été saluée à l'assemblée générale par des louanges et des remerciements. Priska Haueter a marqué ChiroSuisse de son empreinte, et pas uniquement ces quatre dernières années en tant que présidente de CEO. Lors son accession à la présidence en 2015, la première femme à occuper ce poste avait déjà passé 25 ans au service de la chiropratique. Avec le calme et l'attitude réfléchie qui la caractérisent, elle a ainsi façonné la destinée de l'association durant près de trois décennies. Pendant cette période, l'organisation s'est dotée de structures professionnelles et la position de la chiropratique a été fermement établie au sein du système de santé suisse. Priska Haueter adresse ses meilleurs

vœux de réussite à la nouvelle équipe dirigeante et lui souhaite de trouver la volonté de se dépasser en faveur de la chiropratique. Après ce passage de témoin à la nouvelle équipe dirigeante, Priska Haueter se retire de ses fonctions et prend une retraite bien méritée.

ChiroSuisse est la fédération des chiropraticiens de Suisse et compte quelque 300 membres, exerçant en majorité dans leur propre cabinet. La chiropratique compte parmi les cinq professions médicales universitaires. L'approche du chiropraticien est centrée sur l'appareil locomoteur, notamment la colonne vertébrale et le système nerveux. Les tâches du chiropraticien comportent le diagnostic, le traitement, le conseil et le suivi. Neuf ans d'études et de formation complémentaire en médecine et en chiropratique font de lui un premier interlocuteur compétent.

Des études montrent que les patients sont plus satisfaits et les coûts moins élevés lorsqu'ils consultent d'abord un chiropraticien en cas de douleurs dorsales. Les chiropraticiens sont des médecins de premier recours et leurs études leur permettent de poser des diagnostics. Le traitement est généralement manuel. Dans de nombreux cas, on peut ainsi renoncer à des médicaments ou des interventions chirurgicales.

La chiropratique est une prestation couverte par l'assurance-maladie de base.

Légende:

Sabine Schläppi, lic. phil., MPH, directrice de ChiroSuisse, Dr Thomas Thurnherr, président de ChiroSuisse

Questions: Service médias ChiroSuisse, santémédia SA, Grazia Siliberti, **+41 79 616 86 32**, info@santemedia.ch, www.chirosuisse.ch